

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 24 JUN 2024**

Délibération n° :

DL15/2024

Objet :

Participation du SIOM
au 2^{ème} Carrefour des
déchets organisé par
Idéalco à Rouen et
approbation du
mandat spécial relatif
au déplacement des
élus pour cet
évènement

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ;
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) ;
M. GILBON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ;
M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ;
M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. VIVIEN (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 18/06/2024

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **24**
VOTANTS : **27**

Délibération n°DL15/2024

Participation du SIOM au 2^{ème} Carrefour des déchets organisé par Idéalco à Rouen et approbation du mandat spécial relatif au déplacement des élus pour cet évènement

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5711-1,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt que présente la participation du SIOM, en 2024, à la 2^{ème} édition du Carrefour des Déchets, en tant qu'acteur phare de l'économie circulaire, œuvrant dans le cadre de ses activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets sur son territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la participation du SIOM à la 2^{ème} édition du Carrefour des Déchets et le versement de la contribution financière de 3000 € HT,
- **Approuve** le mandat spécial visant la prise en charge par le SIOM de la Vallée de Chevreuse des frais d'hébergement, de transports et de restauration réellement engagés inhérents à ces déplacements dans la limite d'un crédit global de 1000 €,
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 secteur public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 2 JUL. 2024
Affichée le : - 2 JUL. 2024

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL15_2024
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	Participation du SIOM au 2ème Carrefour des déchets organisé par Idéalco à Rouen et approbation du mandat spécial relatif au déplacement des élus pour cet évènement
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-DL15_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240702-DL15_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1240
nom original: Annexe dl 15 2024 convention ideal co.pdf	application/pdf	564399
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240702-DL15_2024-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	564399
nom original: Note présentation dl 15 2024.pdf	application/pdf	81408
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240702-DL15_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	81408
nom original: dl 15 2024.pdf	application/pdf	323963
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20240702-DL15_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	323963

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h03min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2024 à 16h05min14s	l'enveloppe 1057562 est valide et passe en attente de transmission